

COMMUNE DE MITTLACH**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH
DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2026**

Sous la présidence de Madame Spenlé Marie-Agnès, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Présents : Mme SPENLÉ Marie-Agnès, Maire, M. JA EGLÉ Olivier, 1^{er} Adjoint, Mme BRAESCH Auriane, 2^{ème} Adjointe, M. JA EGLÉ Francis, 3^{ème} Adjoint, M. KOS François, Mme ROTHENFLUG Katia, Mme MARTINEAU Caroline, Mme JA EGLÉ Kathy, M. DURR Guillaume, Mme FURDERER Mylène, M. KEMPF Nathan, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés : Néant

Ont donné procuration : Néant

Secrétaire de séance : Mme BRAESCH Valérie, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

Intervention de Mme Mariane VOULYZÉ, technicienne forestière : présentation de la forêt communale

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026
2. Finances/budgets
 - 2.1 Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCVM
 - 2.2 Indemnité de responsabilité au régisseur du camping
 - 2.3 Subvention Péricolaires et Loisirs Vallée de Munster (PLVM)
3. Affaires foncières - Demande d'échange de terrain communal
4. Divers et communications

Intervention de Mme Mariane VOULYZÉ, technicienne forestière : présentation de la forêt communale

La technicienne forestière est intervenue auprès du Conseil municipal afin de présenter aux nouveaux élus la forêt communale de Mittlach.

Cette présentation a permis d'aborder le programme annuel de gestion forestière, en détaillant les différentes interventions réalisées au fil des quatre saisons : travaux sylvicoles, suivi des peuplements, exploitation du bois, entretien des parcelles et actions en faveur de la biodiversité.

Un point spécifique a également été consacré aux enjeux liés à la chasse sur le territoire communal. Les problématiques rencontrées, notamment en matière de régulation du gibier, de préservation des jeunes plantations, de sécurité des usagers de la forêt et de cohabitation entre les différents utilisateurs de l'espace forestier, ont été présentées et discutées avec les élus.

Le Conseil municipal remercie la technicienne forestière pour la qualité de son intervention et les informations apportées sur la gestion durable de la forêt communale.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2026

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – FINANCES/BUDGETS**2.1 Demande de subvention au titre du fonds de concours de la CCVM**

Par décision du bureau du 29 avril 2025, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster s'est engagée dans une démarche de soutien financier communautaire aux projets d'investissement de ses communes membres, par la mise en œuvre d'une politique d'attribution de fonds de concours pour un montant total de 300 000 € pour la période 2025-2026.

Pour la commune de Mittlach, le montant du fonds de concours accordé s'élève à 14 553 €. Seules les dépenses d'investissement du budget général sont éligibles. Le montant du fonds de concours est cumulable avec toute autre subvention. Cette aide ne pourra pas excéder la part de financement assurée par la commune, montant plafonné à 50 %.

Dans ce cadre, la commune a un projet de travaux de voirie et de remplacement de poteaux incendie.

COMMUNE DE MITTLACH**PV DU CM DU 19/05/2026**

Des entreprises ont été sollicitées afin d'établir des devis relatifs à ces travaux. Il est proposé d'engager ces travaux et de faire la demande de Fonds de concours auprès de la CCVM.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant
Reprise d'une partie de la rue du Haut-Mittlach <i>(Devis Baumgart Alain)</i>	14 949,00 €	Subvention CeA au titre du FCA	12 931,00 €
Pose d'une bordure rue du Haut-Mittlach <i>(Devis Baumgart Alain)</i>	6 204,50 €	Fonds de concours CCVM	14 553,00 €
Remplacement poteaux incendie <i>(Devis J. Fritsch)</i>	12 000,00 €		
Enrochement bétonné rue du Haut-Mittlach <i>(Devis J. Fritsch)</i>	11 835,00 €	Fonds Propres	17 504,50 €
TOTAL	44 988,50 €	TOTAL	44 988,50 €

- **CHARGE** Madame le Maire de solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et de signer tout acte à intervenir.

2.2 Indemnité de responsabilité au régisseur du camping

Par arrêté du Maire n° 20/2026, Monsieur JAEGLE Alexandre a été nommé régisseur de la régie de recettes du camping municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de verser une indemnité de responsabilité de 140,00 € à M. JAEGLE Alexandre, régisseur du camping municipal ;
- **DIT** que le crédit nécessaire est inscrit à l'article 6225 du budget primitif 2026 du camping municipal.

2.3 Subvention Péricolaires et Loisirs Vallée de Munster (PLVM)

La commune de Mittlach verse chaque année une subvention à l'association PLVM. Selon la convention actuelle entre les communes de Metzeral, Mittlach, Sondernach et l'association, les frais sont répartis de manière fixe : 50 % pour Metzeral, 25 % pour Mittlach et 25 % pour Sondernach.

Pour l'année 2026, l'association demande à notre commune une participation de **13 950 €**.

Madame le Maire rappelle l'évolution de cette subvention ces dernières années :

- **2026 (demande) : 13 950 €**
- **2025 : 9 400 €**
- **2024 et 2023 : 8 400 €**
- **Années antérieures : 7 500 €**

Or, le nombre d'enfants de Mittlach qui fréquentent le périscolaire est en constante diminution. Cette répartition fixe de 25 % ne correspond donc plus à la réalité et aux besoins réels de notre commune.

Dans ce contexte, la commune de Mittlach demande officiellement à revoir les termes de la convention. L'objectif est de proratiser le montant de la subvention en fonction du nombre réel d'élèves inscrits. Une réunion est prévue prochainement avec l'ensemble des partenaires pour en discuter.

Dans l'attente de cette réunion et de la signature d'un nouvel accord, il est proposé de bloquer le versement de la subvention 2026.

POINT 3 – AFFAIRES FONCIÈRES – DEMANDE D'ÉCHANGE DE TERRAIN COMMUNAL

Par délibération en date du 23 février 2026, le Conseil Municipal avait émis un accord de principe concernant un échange de parcelles entre la Commune et Monsieur HUEBER Bernard.

Cette validation définitive était toutefois suspendue à la réalisation préalable d'un bornage. Le cabinet de géomètre-expert ayant désormais finalisé l'arpentage et fixé les nouvelles limites de propriété, il convient aujourd'hui de valider définitivement cet échange.

COMMUNE DE MITTLACH**PV DU CM DU 19/05/2026**

L'échange porte sur les parcelles suivantes :

Section 7 – Partie de la parcelle N° 13 - Superficie = 0,85 are

Propriété de la commune de Mittlach

Et

Section 7 - Partie de la parcelle N° 11 - Superficie = 0,36 are

Propriété de Monsieur HUEBER Bernard

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité,

- **ÉMET** un avis favorable à la demande présentée par Monsieur HUEBER Bernard ;
- **APPROUVE** l'échange sans soulte de la Partie de la parcelle N° 13 de la Section 7, d'une superficie de 0,85 are appartenant à la commune de Mittlach et la Partie de la parcelle N° 11 de la Section 7, d'une superficie de 0,36 are, appartenant à Monsieur HUEBER Bernard ;
- **DEMANDE** à Monsieur HUEBER Bernard de prendre à sa charge les frais de géomètre et les frais de notaire résultant de l'établissement de l'acte ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer au nom de la commune tout acte relatif à cette cession ;
- **APPROUVE** les écritures de cession nécessaires à cette opération.

POINT 4 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

Composition des commissions de travail de la CCVM :

À l'occasion du conseil communautaire du 12 mai 2026, il a été proposé la création de cinq commissions de travail afin d'échanger, débattre et approfondir les sujets et problématiques intéressant la Communauté de Communes de la Vallée de Munster. Ces commissions sont ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux.

La liste des participants aux commissions est la suivante :

1. Commission Culture – Jeunesse – Vie associative et scolaire – Convention Territoriale Globale – Politique linguistique : **Mme Caroline Martineau, conseillère municipale**
2. Commission Économie – Agriculture – Emploi – Mobilité – Habitat et aménagement de l'espace : **Néant**
3. Commission Développement touristique et Maison du Fromage : **Mme Marie-Agnès Spenlé, maire**
4. Commission Environnement – Développement durable et gestion des déchets : **M. Francis Jaeglé, adjoint au maire**
5. Commission Patrimoine bâti – Travaux et piscine : **M. Guillaume Durr, conseiller municipal**

Journée citoyenne

La prochaine journée citoyenne a été fixée au samedi 13 juin 2026. 4 ateliers seront proposés aux administrés :

- Atelier fresque collective (destiné aux enfants)
- Atelier rangement du grenier de la mairie et du local des anciens pompiers
- Atelier façonnage bois
- Atelier entretien des sentiers forestiers

Une boîte à idées sera également mise à disposition des participants, afin de recueillir les suggestions pour la vie et l'amélioration de notre commune.

Élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

Le conseil municipal est convoqué le **vendredi 5 juin 2026, à 19h00**, afin de procéder à la désignation d'un délégué municipal et de 3 suppléants, en vue de l'élection des sénateurs dans le département du Haut-Rhin.

Puis plus personne n'ayant demandé à prendre la parole, à porter une observation ou une réclamation, le Maire lève la séance à **23h20**.